

LES NOUVELLES DU PAYS

Informers pour apporter des solutions

Editorial

La parole publique
ne supporte pas
l'approximation

Page 2

Les failles d'une défense controversée
de l'absence de Paul Biya

Grégoire Owona confond la Constitution et le Code du travail

En voulant défendre
l'absence du chef
de l'État, le Ministre
du Travail et de la
Sécurité sociale,
Grégoire Owona,
s'est enlisé dans
une démonstration
juridiquement
contestée.

Page 3



Tournoi de la Paix Le tirage au sort ouvre la voie à la 16ème édition

La Maison de la Jeune Fille
Chantal Biya de New-Bell servira
de cadre, ce lundi 03 août 2026,
à la cérémonie du tirage au sort
de la 16ème édition du Tournoi de
la Paix, une compétition devenue
au fil des années un puissant
vecteur de promotion du vivre-
ensemble à Douala 2ème. Page 9

Dettes des entreprises publiques

L'Etat face à une équation explosive

La Sonara, Camair-Co, Camtel
accumulent 297 milliards de Fcfa
de dette intérieure directe. Celle de
la Socadel en cours d'évaluation
avoisine 800 milliards de Fcfa. P. 6

2ème édition du Forum sous-régional des acteurs du fret Corridors CEMAC : Douala déclare la guerre aux tracasseries routières

Réunis à Douala le 30 juillet 2026, les États de la CEMAC, les acteurs
du fret et leurs partenaires ont adopté une feuille de route ambitieuse
pour moderniser les corridors régionaux. Numérisation, réduction des
contrôles abusifs, sécurisation des axes et investissements logistiques
figurent parmi les dix-huit recommandations destinées à faire
de l'intégration régionale un véritable levier de compétitivité à l'heure
de la ZLECAf.

Pages 4 & 5



Editorial

La parole publique ne supporte pas l'approximation

Par Victor NDOKI

Il arrive qu'une seule déclaration résume, à elle seule, les dérives d'une communication politique. La récente intervention du ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Grégoire Owona, en est une illustration saisissante.

À vouloir démontrer que l'absence prolongée du Chef de l'État ne serait qu'un simple «congé» comparable à celui d'un salarié, le ministre n'a pas seulement alimenté la polémique. Il a surtout exposé une argumentation qui confond deux univers juridiques fondamentalement distincts : le droit du travail et le droit constitutionnel.

Cette confusion est d'autant plus surprenante qu'elle émane du ministre précisément chargé de veiller à l'application du Code du travail. Or connaître les limites d'un texte est tout aussi important que d'en maîtriser le contenu. Le Code du travail organise les relations entre employeurs et salariés ; il ne définit ni le statut du président de la République ni les conditions d'exercice de la magistrature suprême.

Le problème n'est donc pas seulement juridique. Il est politique. Lorsqu'un ministre choisit de répondre à une interrogation institutionnelle par une comparaison qui ne résiste pas à l'analyse, il affaiblit la crédibilité de la parole gouvernementale. Au lieu de rassurer, il nourrit le doute. Au lieu d'éclairer, il entretient la confusion.

Une démocratie se consolide par la précision de son langage institutionnel. Les mots employés par les gouvernants ne sont jamais anodins. Ils façonnent la compréhension que les citoyens ont de leurs institutions. Assimiler un mandat présidentiel à une relation de travail revient à banaliser la fonction présidentielle et à brouiller les fondements mêmes de l'État de droit.

Ce n'est pas parce qu'une autorité publique perçoit une rémunération qu'elle devient un salarié au sens du Code du travail. Ce n'est pas parce qu'un président est élu par le peuple qu'il est lié à celui-ci par un contrat de travail. Le mandat politique n'est pas un contrat



d'embauche. La Constitution n'est pas une convention collective.

Au fond, cette séquence révèle une difficulté plus profonde : celle d'une communication politique qui préfère les formules spectaculaires à la rigueur institutionnelle. Dans un contexte où les citoyens attendent des réponses claires sur le fonctionnement des pouvoirs publics, les analogies hasardeuses peuvent produire l'effet inverse de celui re-

cherché.

Une telle sortie appelle inévitablement une exigence de responsabilité. Les ministres ne sont pas seulement comptables de leurs actes ; ils le sont aussi de leurs paroles. Lorsqu'une communication officielle fragilise la compréhension des principes constitutionnels, il appartient au gouvernement d'en mesurer les conséquences et d'en tirer les enseignements.

Au-delà de la personne de Grégoire Owona, c'est une conception de l'exercice du pouvoir qui est en cause. Gouverner, c'est aussi parler juste. Défendre les institutions, ce n'est pas improviser des analogies ; c'est rappeler fidèlement les principes qui les fondent.

À force de vouloir gagner la bataille des réseaux sociaux, on peut finir par perdre celle de la crédibilité. Or un État fort ne se reconnaît pas à la vigueur de ses slogans, mais à la solidité de son argumentation.

La République ne demande pas des pirouettes rhétoriques. Elle exige de ceux qui la servent une connaissance rigoureuse des textes qu'ils invoquent et une parole publique à la hauteur des institutions qu'ils représentent.

LES NOUVELLES

DU PAYS

Informer pour apporter des solutions

B.P. 15.579 Douala
Tél. : (237) 674.77.97.97 / 694.77.77.86

E-mail : j-lesnouvellesdupays@yahoo.fr
Site web : www.j-lesnouvellesdupays.com

Directeur de la Publication
Victor NDOKI
e-mail : vndoki@yahoo.fr

Assisté de
Sylviane EPOSSI

Conseiller à la Direction
Dominik FOPOUSSI

Rédacteur-en-chef
Etienne PENDA

Chef Desk Yaoundé
Josselin NGANDONGO
(Cell. 694.17.54.02)

Assistant administratif
Aurelien NTAMACK

Relations publiques
Arlette Messina Mvondo

Grand Reporter
Ive TSOPGUE
(Cell. 697.28.00.09)

Rédaction
Etienne PENDA
Henri MEKANA
Henri Donatien AYANG
Alex BEMA
Flaubert KAMGA
Jean-Jacques ONANA

Reportage / Infographie
Roudolphe EYAMBE

Archives et Documentation
Jacques TIATY

Impression
LE LOCALIER, YAOUNDÉ (699.39.81.01)

Distribution
Les Nouvelles du Pays

2

droitL'info au coeur des solutions

Les Nouvelles du Pays

■ Les failles d'une défense controversée de l'absence de Paul Biya

Grégoire Owona confond la Constitution et le Code du travail

En voulant défendre l'absence du chef de l'État, le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Grégoire Owona, s'est enlisé dans une démonstration juridiquement contestée.

En voulant couper court aux interrogations suscitées par l'absence prolongée du président de la République du territoire national, le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Grégoire Owona, a sans doute obtenu l'effet inverse de celui recherché. Son argumentaire, publié sur les réseaux sociaux, n'a pas seulement alimenté la controverse politique; il a surtout ouvert un débat de fond sur la compréhension des institutions de la République.

Pour défendre la thèse selon laquelle il n'existe aucune vacance du pouvoir, le ministre a établi un parallèle entre le chef de l'État et un travailleur bénéficiant des droits que lui reconnaît le Code du travail, notamment celui de prendre des congés annuels. Une comparaison qui, pour de nombreux observateurs, brouille les frontières entre deux univers juridiques pourtant distincts : le droit du travail et le droit constitutionnel.

Une analogie qui divise

La démonstration ministérielle repose sur une idée simple: le président, élu par le peuple et rémunéré sur les deniers publics, serait fondé à exercer un droit comparable à celui de tout salarié. Dès lors, son absence du territoire national ne traduirait ni vacance du pouvoir ni dysfonctionnement institutionnel.

Cette lecture a cependant suscité de nombreuses réserves. Car le cœur du débat n'est pas de savoir si le chef de l'État peut séjourner hors du pays, mais de déterminer quel est le cadre juridique qui régit l'exercice de la magistrature suprême.

En assimilant le président de la République à un salarié, l'argumentation gouverne-



mentale déplace le débat sur un terrain qui n'est pas celui de la Constitution. Or les règles applicables à un employé recruté dans le cadre d'un contrat de travail ne sont pas celles qui encadrent un mandat issu du suffrage universel.

Deux statuts, deux logiques

Le droit du travail organise les rapports entre un employeur et un salarié. Il définit les droits et obligations nés d'un contrat de travail, prévoit les congés, les horaires, les sanctions disciplinaires et les conditions de rupture du contrat.

Le statut du président de la République relève d'une toute autre logique. Le chef de l'État n'est ni recruté, ni placé sous un lien de subordination. Il ne signe aucun contrat de travail. Il est investi d'un mandat constitutionnel dont les conditions d'exercice sont exclusivement fixées par la Constitution.

Cette distinction, fondamentale dans toute démocratie, conduit plusieurs constitutionnalistes à estimer que le recours au Code du travail pour expliquer la situation du chef de l'État constitue un rapprochement juridiquement

contestable.

La Constitution au sommet de la hiérarchie des normes

Au-delà de la polémique politique, l'affaire rappelle un principe essentiel de l'État de droit : la hiérarchie des normes.

Dans tout système juridique moderne, la Constitution demeure la norme suprême. Les lois ordinaires, y compris le Code du travail, lui sont subordonnées. Elles ne peuvent ni modifier ni compléter le statut constitutionnel du président de la République.

Autrement dit, les mécanismes relatifs à l'exercice de la fonction présidentielle, à l'empêchement éventuel du chef de l'État ou à la continuité des institutions relèvent exclusivement du droit constitutionnel.

La continuité de l'État au cœur des interrogations

C'est précisément sur ce point que les critiques adressées au ministre Grégoire Owona prennent leur sens : en voulant répondre à une interrogation institutionnelle par des références au droit social, son argumentaire paraît déplacer le débat

plutôt que le résoudre.

La question dépasse en réalité la seule personne du président de la République. Elle touche au fonctionnement des institutions.

Dans toutes les démocraties, les constitutions prévoient des mécanismes destinés à garantir la continuité de l'État lorsque le chef de l'exécutif est empêché ou absent. L'objectif est d'éviter toute incertitude sur l'exercice effectif du pouvoir.

C'est pourquoi les discussions observées ces dernières semaines portent moins sur le droit du président à voyager ou à séjourner hors du pays que sur les garanties institutionnelles entourant l'exercice de ses prérogatives.

Réduire ce débat à une simple question de congés annuels apparaît, pour plusieurs analystes, comme une réponse insuffisante face aux enjeux constitutionnels soulevés.

Une communication qui entretient la confusion

Sur le terrain politique, cette séquence illustre également les limites d'une communication fondée sur des analogies approximatives.

En cherchant à démontrer

que le chef de l'État bénéficierait des mêmes droits qu'un salarié, le ministre du Travail expose paradoxalement le gouvernement à une critique plus large : celle d'entretenir une confusion entre le mandat présidentiel et la relation contractuelle qui unit un employé à son employeur.

Or, si un travailleur est recruté, le président est élu. Si l'un exerce une activité dans le cadre d'un contrat, l'autre tire sa légitimité du suffrage universel et de la Constitution. Les deux statuts répondent à des logiques juridiques qui ne se recoupent pas.

Une polémique révélatrice

Au final, la sortie de Grégoire Owona dépasse le simple échange politique. Elle révèle la sensibilité du débat autour de la présence du chef de l'État et de la continuité des institutions dans un contexte où chaque prise de parole officielle est scrutée avec attention.

En voulant clore la polémique par une référence au Code du travail, le ministre a finalement replacé au centre des discussions une question plus fondamentale : celle de la distinction entre le droit constitutionnel, qui organise le fonctionnement de l'État, et le droit du travail, qui régit les relations professionnelles.

Une distinction qui, aux yeux de nombreux juristes, ne peut être estompée sans fragiliser la compréhension même des institutions républicaines. Au-delà des postures politiques, la controverse rappelle qu'en matière d'organisation de l'État, c'est la Constitution qui demeure la référence première, tandis que le Code du travail ne saurait, à lui seul, servir de fondement à l'interprétation du statut du chef de l'État.

Victor NDOKI

■ 2ème édition du Forum sous-régional des acteurs du fret

Corridors CEMAC : Douala déclare la guerre aux tracasseries routières

Réunis le 30 juillet 2026 à l'hôtel Krystal Palace de Douala, les décideurs politiques, diplomatiques et économiques de la sous-région ont affiché une volonté commune : lever les multiples obstacles qui entravent encore la libre circulation des marchandises et accélérer l'intégration économique de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Au terme de cette deuxième édition du Forum sous-régional des acteurs du fret, dix-huit recommandations majeures ont été adoptées pour moderniser les corridors régionaux et préparer l'Afrique centrale aux exigences de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Placées sous le très haut patronage de la vision stratégique impulsée par le Président de la République, Paul Biya, les assises étaient présidées par S.E. Armando Kote Echuaca, ambassadeur de Guinée équatoriale et doyen du Corps diplomatique. Elles ont réuni un important parterre de personnalités, parmi lesquelles les ambassadeurs des pays de la CEMAC, le représentant résident de la Commission de la CEMAC, Pierre Guillaume Boum Bissai, ainsi que des responsables de plusieurs administrations camerounaises, notamment le ministère des Relations extérieures, le Secrétariat d'État à la Défense, la Délégation générale à la Sûreté nationale et les principaux acteurs de la chaîne logistique.

Cette forte mobilisation institutionnelle illustre la prise de conscience grandissante des États d'Afrique centrale : les corridors ne constituent plus de simples axes de transport, mais des instruments de souveraineté économique, de compétitivité régionale et de sécurité des échanges.

Le ton a d'ailleurs été donné dès l'ouverture des travaux par le coordonnateur scientifique du Forum, le Pr Joseph Vincent Ntuda Ebodé. « *Un corridor ne se réduit pas à une bande d'asphalte ; c'est une construction normative, sécuritaire et numérique* », a-t-il déclaré, ré-



sumant ainsi l'ambition de ces assises : transformer les corridors Douala-N'Djamena et Douala-Bangui en véritables moteurs de l'intégration régionale.

Des obstacles bien identifiés

Organisés autour de cinq panels de haut niveau, les travaux ont permis d'établir un diagnostic précis des difficultés qui continuent de pénaliser la circulation des marchandises dans l'espace communautaire.

Les experts ont d'abord pointé la fragmentation des systèmes numériques. L'absence d'interconnexion entre les différentes plate-

formes d'information ralentit les procédures, allonge les délais de dédouanement et contribue à la saturation des plateformes portuaires, notamment au Port autonome de Douala.

Les débats ont également mis en évidence les nombreuses tracasseries administratives qui subsistent le long des corridors. Multiplication des postes de contrôle, prélèvements informels, barrières non réglementaires et péages improductifs continuent d'alourdir les coûts du transport terrestre, réduisant la compétitivité des économies de la sous-région.

À ces contraintes s'ajoutent les insuffisances des infrastructures routières, les risques

sécuritaires sur certains axes ainsi que les préoccupations liées à la protection sociale et professionnelle des conducteurs, considérés comme des maillons essentiels de la chaîne logistique.

Une feuille de route pour transformer les corridors

Au terme des concertations, les participants ont adopté un ensemble de dix-huit recommandations destinées à lever ces obstacles structurels.

La priorité est donnée à la transformation numérique avec le déploiement de plateformes logistiques interconnectées, à l'image de LANDFREIGHTiS deve-

loppé par les Bureaux de gestion du fret terrestre (BGFT), à l'interconnexion des guichets uniques douaniers dans l'espace CEMAC et au renforcement des capacités numériques afin de réduire les lourdeurs administratives.

Les États se sont également engagés à poursuivre la rationalisation des contrôles routiers grâce à la réduction progressive des postes fixes, au renforcement des patrouilles ciblées et à l'instauration d'un dialogue permanent entre les forces de sécurité et les professionnels du transport.

Sur le plan des infrastructures, le Forum préconise une mobilisation accrue des financements publics et privés pour construire des aires de repos sécurisées, développer des stations-service modernes et renforcer les plateformes logistiques. Les partenariats public-privé sont identifiés comme un levier essentiel pour accélérer cette modernisation.

Les participants recommandent enfin la création d'un Comité interministériel de suivi-évaluation chargé de veiller à l'application effective de la réglementation sur les corridors et d'assurer le suivi des réformes engagées.

AFRICA FRET prend forme

Au-delà des travaux en séance plénière, le Forum a également servi de cadre à une avancée institutionnelle majeure pour la coopération africaine dans le secteur du fret.

En marge des assises, les organismes de gestion du fret du Tchad, du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République du Congo et du Bénin se sont retrouvés à huis clos à l'occasion du deuxième



d'AFRICAFRET.

Cette rencontre stratégique a débouché sur la signature d'un engagement commun par les Directeurs généraux des différentes structures. Les signataires ont convenu d'accélérer la digitalisation des opérations, de renforcer l'interconnexion des systèmes d'information et de mutualiser leurs expériences ainsi que leurs moyens techniques afin d'améliorer durablement la fluidité des échanges sur les corridors africains.

Les responsables ont également fixé la prochaine étape de ce processus. Le mois d'octobre accueillera l'Assemblée générale constitutive d'AFRICAFRET, appelée à officialiser la création de cette organisation et à définir son architecture institutionnelle. L'objectif est de doter l'Afrique d'un cadre permanent de concertation et de coordination des politiques de gestion du fret.

Douala pose les jalons de l'intégration régionale

Les travaux se sont achevés par la signature d'un communiqué final entérinant l'ensemble des recommandations formulées. Les États membres de la CEMAC, les Bureaux de gestion du fret terrestre et les partenaires du secteur privé y réaffirment leur volonté de construire des corridors plus performants, plus sûrs et davantage intégrés.

À l'heure où la ZLECAF ouvre progressivement un marché continental de plus d'un milliard de consommateurs, l'efficacité des corridors Douala-N'Djamena et Douala-Bangui apparaît comme un facteur déterminant pour la compétitivité de l'Afrique centrale. Les résolutions adoptées à Douala constituent ainsi une feuille de route ambitieuse pour faire des infrastructures de transport non plus de simples voies de passage, mais de véritables leviers de croissance, d'intégration régionale et de souveraineté économique.

Alex MBEMA

■ Forum du fret CEMAC

La SONARA fait entendre sa voix et s'impose comme un acteur clé des corridors sous-régionaux

La Société Nationale de Raffinage (SONARA) a marqué les esprits lors du Forum sous-régional des acteurs du fret, tenu le 30 juillet 2026 à l'hôtel Krystal Palace de Douala.



Par la qualité de son intervention et la pertinence de sa vision sur les enjeux logistiques de la sous-région, l'entreprise publique s'est affirmée comme l'un des acteurs les plus en vue de cette importante rencontre consacrée à la compétitivité des corridors transfrontaliers et à la facilitation des échanges au sein de la CEMAC.

Initiée par le Bureau de Gestion du Fret Terrestre (BGFT), cette grand-messe du transport et de la logistique a réuni autorités administratives, représentants diplomatiques, responsables d'entreprises publiques et privées ainsi que les principaux acteurs de la chaîne de transport sous-régionale. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du gouverneur de la région du Littoral, Samuel Dieudonné Ivaha Diboua.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par les allocutions du Coordonnateur général du BGFT, El Hadj Oumarou, également maire de Nkongsamba Ier, de la représentante du ministère des Relations extérieures, Mme Dangezana épouse Essimi, avant le discours d'orienta-

tion stratégique et d'ouverture prononcé par le doyen du Corps diplomatique au Cameroun, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée équatoriale, Armando Kote Echuaca.

Les échanges ont véritablement pris leur envol avec la leçon inaugurale du Pr Joseph Vincent Tunda Ebode, qui a posé les jalons d'une réflexion approfondie sur les défis et les perspectives de la compétitivité des

corridors de transport en Afrique centrale.

C'est toutefois au cours de la première session plénière, consacrée à l'analyse des performances et des leviers de modernisation des corridors Douala-N'Djamena et Douala-Bangui, que la SONARA s'est particulièrement illustrée. Le Directeur général de l'entreprise, El Hadj Bako Harouna, a livré une intervention saluée par de chaleureux applaudissements de l'assistance, signe de l'intérêt



suscité par ses propositions et sa lecture des enjeux liés à la fluidité des échanges commerciaux dans l'espace communautaire.

À travers cette prise de parole remarquée, la SONARA a réaffirmé son engagement à accompagner les politiques de développement des infrastructures logistiques et à contribuer à l'amélioration de la performance des corridors stratégiques, véritables artères économiques reliant le Cameroun aux pays de l'hinterland.

Les travaux se sont poursuivis avec une seconde session plénière consacrée aux investissements structurants et à la convergence institutionnelle, avant une séquence dédiée à la synthèse des recommandations et aux perspectives stratégiques. La clôture officielle a été assurée par le doyen du Corps diplomatique, Armando Kote Echuaca, qui a salué l'esprit de concertation ayant animé les participants.

Au-delà des échanges techniques, ce forum a confirmé son statut de plateforme de référence pour les acteurs du fret en Afrique centrale. Véritable cadre de dialogue entre les États de la CEMAC, il ambitionne de lever les obstacles qui freinent encore la circulation des marchandises, des biens, des services et des personnes, tout en renforçant l'intégration économique régionale.

Par la qualité de sa contribution, la SONARA aura incontestablement figuré parmi les acteurs ayant donné un relief particulier à cette édition 2026, démontrant que la performance des corridors sous-régionaux passe aussi par l'implication des grandes entreprises stratégiques nationales.

Alex MBEMA

■ Entreprises publiques

297 milliards de Fcfa de dette intérieure directe pour la Sonara, Camair-Co et Camtel

À fin juin 2026, trois entreprises publiques cumulent à elles seules près de 300 milliards de FCFA de dette intérieure directe, soit 93 % de l’encours recensé par la Caisse autonome d’amortissement. Si la tendance globale est orientée à la baisse, le poids de la Sonara demeure écrasant, tandis que l’intégration prochaine de la dette de Socadel pourrait rebattre complètement les cartes.

La photographie des finances des entreprises publiques camerounaises révèle une concentration préoccupante de l’endettement. Les dernières statistiques publiées par la Caisse autonome d’amortissement (CAA) montrent qu’à la fin du mois de juin 2026, la Sonara, Camair-Co et CAMTEL totalisent à elles seules 297,3 milliards de FCFA de dette intérieure directe, soit 93 % des 319,6 milliards de FCFA enregistrés pour l’ensemble des entreprises et établissements publics.

Cette concentration illustre le poids financier de ces trois sociétés stratégiques dans les engagements de l’État. Les chiffres publiés excluent toutefois certains passifs majeurs, notamment la dette flottante ainsi que celle de Socadel, actuellement en



cours d’évaluation par la CAA.

La Sonara demeure le principal foyer d’endettement

Sans surprise, la Société nationale de raffinage conserve la première place

parmi les entreprises publiques les plus endettées. Son encours atteint 191,3 milliards de FCFA, représentant à lui seul près de 60 % de toute la dette intérieure directe recensée.

Selon la ventilation de la CAA, cette dette est consti-

tuée principalement de 162,4 milliards de FCFA d’engagements bancaires et de 28,8 milliards de dettes envers les fournisseurs. Malgré un léger écart technique lié aux arrondis des données publiées, la structure de cet endettement reste dominée par

les créances bancaires.

L’évolution demeure néanmoins encourageante. Depuis décembre 2025, où son encours culminait à 199,5 milliards de FCFA, la dette de la Sonara a diminué de 8,2 milliards de FCFA, soit une baisse de 4,1 %. Cette amélioration intervient alors que la société poursuit le délicat processus de financement de sa réhabilitation, plusieurs années après l’incendie de mai 2019 qui avait paralysé ses activités de raffinage.

Camair-Co et Camtel complètent le trio

La compagnie aérienne nationale occupe la deuxième position avec une dette intérieure de 62,4 milliards de FCFA. Ce niveau représente près d’un cinquième de l’encours global et demeure inchangé depuis la fin de l’année 2025, traduisant une stabilité plutôt qu’un véritable désendettement.





Camtel ferme le podium avec 43,6 milliards de FCFA, soit 13,6 % du portefeuille global. Contrairement à Camair-Co, l’opérateur public des télécommunications enregistre une amélioration sensible de sa situation financière, sa dette ayant diminué de 5,9 milliards de FCFA en douze mois, ce qui correspond à une baisse de près de 12%.

Les autres entreprises affichent des niveaux d’endettement plus modestes

En dehors de ces trois grandes entreprises, les autres établissements publics ne représentent que 22,3 milliards de FCFA, soit à peine 7 % de l’encours total.

La Cameroon Development Corporation (CDC) demeure la plus exposée de ce groupe avec 9,4 milliards de FCFA, devant le Feicom (7,6 milliards), Camwater (5,2 milliards) et le Port autonome de Douala, dont la dette intérieure directe a été ramenée à seulement 100 millions de FCFA.

Une dette plus large que les seuls emprunts

Les chiffres publiés par

la CAA ne reflètent cependant qu’une partie des engagements financiers des entreprises publiques. En parallèle de la dette intérieure directe, l’institution suit également la dette flottante, qui atteint encore 156,5 milliards de FCFA à fin juin 2026, malgré une baisse de 19,5 % sur un an.

Cette dette est principalement constituée d’arriérés fiscalo-douaniers, qui représentent plus des deux tiers de l’encours. S’y ajoutent des dettes commerciales envers les fournisseurs, des engagements académiques ainsi que des cotisations sociales impayées.

Cette structure met en évidence que les difficultés financières de plusieurs entreprises publiques dépassent largement les seuls emprunts bancaires. Elles concernent également les obligations fiscales, douanières, sociales et commerciales accumulées au fil de leur fonctionnement.

L’inconnue Socadel pourrait bouleverser les équilibres

Le principal facteur d’incertitude reste toutefois Socadel, née de la renationalisation de l’ancien opérateur Eneo. La dette de cette entreprise n’est pas

encore intégrée aux statistiques officielles de la CAA.

Les premières estimations évoquent un passif provisoire d’environ 800 milliards de FCFA. Un volume considérable qui représente, à lui seul, plus de deux fois et demie l’ensemble de la dette intérieure directe actuellement recensée pour toutes les entreprises publiques.

La CAA précise cependant que cette estimation ne peut être incorporée en l’état aux chiffres existants. Les travaux de qualification du passif doivent encore permettre de distinguer les différentes catégories d’engagements – bancaires, fournisseurs, fiscaux, sociaux ou croisés avec d’autres organismes publics – avant toute consolidation officielle.

En attendant cette évaluation, la photographie actuelle demeure sans équivoque : la Sonara, Camair-Co et Camtel portent l’essentiel de la dette intérieure directe des entreprises publiques camerounaises. Mais cette hiérarchie pourrait être profondément remodelée lorsque l’ensemble des engagements de Socadel sera définitivement arrêté et intégré dans les comptes officiels.

Etienne PENDA

Gouvernance des entreprises publiques

Jusqu'à quand l'État colmatera-t-il les brèches ?

Les chiffres publiés par la Caisse autonome d’amortissement ne racontent pas seulement l’histoire d’une dette. Ils mettent surtout en lumière les limites d’un modèle de gouvernance qui, depuis plusieurs années, peine à transformer les entreprises publiques en véritables moteurs de croissance.

Que la Sonara, Camair-Co et Camtel concentrent à elles seules 93 % de la dette intérieure directe des entreprises publiques n’est pas le fruit du hasard. C’est le symptôme d’une gouvernance souvent marquée par des déficits de performance, une faible culture du résultat, des investissements parfois peu rentables, une gouvernance financière perfectible et une dépendance chronique au soutien de l’État.

Chaque année, ces entreprises absorbent des ressources considérables, sous forme de garanties souveraines, de subventions, de recapitalisations ou de restructurations. Autant de moyens qui pourraient être orientés vers des secteurs prioritaires tels que la santé, l’éducation, les infrastructures ou l’emploi des jeunes. À terme, ces déficits répétés alimentent un véritable gouffre financier qui fragilise les équilibres budgétaires du pays.

L’éventuelle intégration de la dette de Socadel, provisoirement estimée à près de 800 milliards de FCFA, constitue d’ailleurs un signal d’alerte supplémentaire. Si cette estimation venait à être confirmée, le poids financier des entreprises publiques changerait d’échelle et imposerait une réponse structurelle plutôt que des solutions ponctuelles.

Face à cette situation, plusieurs réformes apparaissent incontournables. Il devient urgent de renforcer la gouvernance des entreprises publiques en instaurant des contrats de performance assortis d’objectifs mesurables et d’une véritable reddition des comptes. Les dirigeants devraient être évalués sur des indicateurs précis de rentabilité, de qualité de service et de maîtrise de l’endettement, avec des conséquences réelles en cas de contre-performance.

Parallèlement, l’État gagnerait à accélérer les audits indépendants, rationaliser les dépenses de fonctionnement, moderniser les systèmes de gestion et ouvrir davantage le capital de certaines entreprises à des investisseurs stratégiques lorsque cela est pertinent. Une plus grande transparence financière et un contrôle renforcé des conseils d’administration contribueraient également à restaurer la confiance.

Au-delà des chiffres, c’est donc la question de la responsabilité qui est posée. Car une entreprise publique n’a pas vocation à survivre grâce aux perfusions permanentes du Trésor public. Elle doit créer de la valeur, investir, innover et contribuer durablement à la croissance nationale. C’est à ce prix que les entreprises publiques cesseront d’être un poids pour les finances de l’État pour redevenir de véritables leviers de développement économique.

E.P

■Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA)

30 jeunes plongés au cœur des métiers de l'aviation civile

Depuis le 27 juillet 2026, la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) a ouvert ses portes à une première cohorte de 30 élèves et étudiants retenus pour son traditionnel programme de stages de vacances. Pendant un mois, ces jeunes auront l'occasion de découvrir, de l'intérieur, les rouages de l'administration de l'aviation civile camerounaise et les multiples métiers qui structurent cet univers stratégique.

Accueillis à l'École de formation de la CCAA, les stagiaires ont entamé leur immersion par une journée d'intégration consacrée à la découverte de l'institution. Cette première étape a permis de leur présenter l'organisation de la structure, son fonctionnement ainsi que les différentes missions qu'elle assume dans la régulation et le développement du transport aérien au Cameroun.

S'adressant aux nouveaux venus, le Directeur de l'Administration générale a souhaité la bienvenue à cette promotion avant de rappeler les orientations stratégiques de l'entreprise, la vision portée par le top management et les valeurs qui fondent l'action quotidienne de la CCAA. Il a invité les stagiaires à mettre à



profit cette expérience en faisant preuve de discipline, de sérieux et d'un engagement constant tout au long de leur séjour au sein de l'institution.

Cette opportunité n'est pas le fruit du hasard. Les bénéficiaires ont été sélectionnés

sur la base de leurs performances académiques, la majorité d'entre eux affichant une moyenne générale d'au moins 13/20. Un choix qui traduit la volonté de la CCAA de promouvoir l'excellence et d'encourager les jeunes les

plus méritants.

Durant les quatre prochaines semaines, les stagiaires seront répartis dans les différentes directions et services de l'autorité aéronautique. Cette immersion leur permettra d'appréhender les

réalités opérationnelles de l'aviation civile, de mieux comprendre les exigences des différents métiers du secteur et d'acquérir une première expérience professionnelle au contact des spécialistes.

À travers cette initiative, la CCAA entend éveiller des vocations, rapprocher les jeunes de l'univers aéronautique et contribuer à la préparation d'une nouvelle génération de compétences capables d'accompagner le développement de l'aviation civile au Cameroun.

Le programme se poursuivra à la mi-août avec l'arrivée d'une deuxième vague de stagiaires, qui bénéficiera, elle aussi, d'un mois d'immersion au sein des différentes entités de l'institution.

Roudolphe EYAMBE

■Mafia du carburant

Le MINEE casse une nouvelle filière de détournement

Dans la nuit du 29 juillet 2026, les services du ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) ont mis la main sur un camion-citerne transportant 36 000 litres de gasoil défiscalisé à Boumnyebel, sur la Route nationale n°3. Une cargaison dont la destination initiale était l'exportation, mais qui aurait pu alimenter clandestinement le marché local.

L'interception a été menée par les équipes de la Brigade nationale de lutte contre la fraude des produits pétroliers (BNLFPP), appuyées par les Forces de maintien de l'ordre. Au cours des vérifications, les agents ont relevé une anomalie majeure : les scellés de sécurité de la citerne avaient été brisés, laissant présumer une manipulation frauduleuse de la cargaison.

Les premières investigations orientent les enquêteurs vers une tentative de détournement du carburant. Les soupçons portent sur un possible siphonnage du gasoil défiscalisé avant son acheminement vers sa destination d'exportation, dans le but d'approvisionner le circuit informel national. Une pratique qui occasionne d'importantes pertes fiscales pour l'État et fragilise le système of-



ficiel de distribution des produits pétroliers.

Face à ces indices, les autorités ont immédiatement procédé à la saisie du véhicule. Une enquête a été ouverte afin d'établir les circons-

tances exactes des faits, d'identifier les éventuels complices et de situer les responsabilités dans cette affaire.

Cette intervention s'inscrit dans une vaste opération de contrôle dé-

ployée par le MINEE du 28 au 31 juillet 2026 sur l'axe de la Route nationale n°3, avec une attention particulière portée aux localités de Boumnyebel, Sombo et Pouma. À travers ces opérations coup de poing, le gouvernement entend renforcer la surveillance des flux de produits pétroliers, assécher les réseaux de contrebande et garantir que les carburants bénéficiant d'un régime fiscal spécifique parviennent effectivement à leur destination.

En multipliant les contrôles sur les principaux corridors de transport, le ministère de l'Eau et de l'Énergie réaffirme sa détermination à protéger les recettes publiques, à sécuriser la chaîne logistique des hydrocarbures et à mettre un terme aux détournements qui alimentent le commerce illicite des produits pétroliers.

R.E

■ Journées portes ouvertes

La CCAA renforce sa politique de bien-être au travail

Pendant deux jours, l'esplanade du siège de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) s'est transformée en un véritable espace de rencontres entre les agents de l'institution et le monde des services.

Organisée les 30 et 31 juillet 2026, la deuxième édition des Journées Portes Ouvertes a confirmé l'ambition de la Direction générale de faire du bien-être du personnel un levier de performance, en facilitant l'accès à une large gamme de prestations directement sur le lieu de travail.

Dès les premières heures de la journée, une affluence inhabituelle animait la cour arrière du siège de la CCAA. Employés de l'autorité aéronautique, militaires de la Base aérienne 101 et nombreux visiteurs ont parcouru les différents stands aménagés pour l'occasion. Au total, plus de 300 personnes ont répondu présentes à ce rendez-vous devenu semestriel.

L'événement a réuni vingt-cinq entreprises partenaires et sociétés privées venues présenter leurs produits et services dans des conditions préférentielles spécialement négociées pour cette foire. L'objectif était de permettre aux agents d'accéder facilement à des offres avantageuses, sans avoir à multiplier les démarches auprès des prestataires.

Les secteurs représentés couvraient un large éventail de besoins du quotidien. Les établissements bancaires et financiers ont proposé l'ouverture de comptes courants et d'épargne, des crédits scolaires ainsi que diverses solutions d'investissement à des conditions particulièrement attractives.

Le volet santé n'était pas en reste. Les spécialistes de l'optique et de la santé visuelle ont offert des consultations ophtalmologiques gratuites, tout en présentant des réductions sur les équipements optiques et les produits d'entretien. Les compagnies d'assu-



rance ont, pour leur part, exposé des formules adaptées à différents profils, allant de l'assurance automobile et habitation aux couvertures individuelles contre les accidents,

en passant par les assurances études, retraite complémentaire, prise en charge médicale et tontines assorties d'un accompagnement en cas de décès.

Le secteur automobile a également suscité un vif intérêt avec des offres promotionnelles sur des véhicules neufs de type 4x2, proposés entre 10,4 et 17,5 millions de FCFA. Les acquéreurs potentiels bénéficiaient de garanties couvrant le moteur, le châssis et la boîte de vitesses, ainsi que de modalités de paiement assouplies, avec un règlement réparti entre la commande et la livraison.

Dans le domaine des télécommunications, trois des principaux opérateurs du marché ont présenté des solutions d'interconnexion et des offres de flotte spécialement conçues pour répondre aux besoins de la communauté aéronautique.

Au-delà de la dimension commerciale, cette initiative traduit une volonté de la CCAA de rationaliser les relations entre son personnel et les prestataires de services. En regroupant ces derniers sur un même site et durant une période déterminée, l'institution entend limiter les sollicitations individuelles dans les bureaux tout en offrant un accès direct, rapide et transparent à des services essentiels.

Fort du succès de cette deuxième édition, la Direction générale envisage déjà de renforcer le réseau de partenaires associés à cette initiative. À terme, le concept pourrait être déployé dans les différents commandements d'aéroports du pays, afin de faire bénéficier un plus grand nombre de personnels de cette politique de proximité et d'amélioration du cadre de vie professionnel.

Roudolphe EYAMBE

■ Libre propos

Au nom de la République, je récusé...

Par Jean ATANGANA, Editorialiste

Parlons peu. Restons dans la vérité. Soyons professionnels. Si l'on veut (encore) être crédible. Quel que soit son bord politique. Adressons les questions d'actualité. En toute responsabilité. Pour mieux questionner l'avenir. L'avenir de notre pays. Notre avenir. En public. Et dans une République exemplaire.

Ni Cicéron. Ni Émile Zola dont l'audace et la verve ont pu marquer mon adolescence stylistique. Simplement un concitoyen qui a délibérément choisi de veiller pour tenir les consciences en alerte, sans ternir le beau rêve d'émancipation de l'esclave à peine affranchi, qui s'émerveille et s'égare à l'air libre des pas perdus de sa jeunesse.

Enfants de la République, nous ne saurions nous voiler la face, ni occulter ce qui s'impose à tous comme réalité de notre temps.

Le huitième mandat et le quatrième septennat du Président de la République, Paul BIYA, inaugurés le 06 novembre 2025, ont été marqués par une contestation post-électorale qui a fait redouter le retour des grands démons et des spasmes de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, la première multipartite depuis 1966, année de l'instauration du monolithisme au Cameroun.

Tout autant a-t-on craint la reproduction des affres méphistophéliques post-présidentielles du 07 octobre 2018. À chaque fois, contre le vainqueur proclamé, les "seconds couteaux" se sont arrogé la victoire, leur victoire rêvée, au prix du sang versé de leurs compatriotes. Outrepasant la vérité des urnes. Proclamée par les instances habilitées. La Cour Suprême ou le Conseil Constitutionnel depuis 2018.

John FRU NDI en 1992 avec 35,97% (contre 39,97% à Paul BIYA) ; Maurice KAMTO en 2018 avec 14,23% (contre 71,28% à Paul BIYA) ; Issa TCHIROMA BAKARY avec 35,19% (contre 53,66% à Paul BIYA). Contestation des résultats. Fraude électorale. Victoire usurpée... constituent la rengaine des mauvais perdants. Entendue au Cameroun comme sur toutes les latitudes où l'on vote (encore) les dirigeants. En Amérique du Nord comme en Amérique du Sud. En



Europe occidentale comme en Europe de l'Est. En Asie comme en Afrique...

Le Cameroun subit donc cette loi d'airain non écrite de la "nouvelle démocratie" qui remet systématiquement et abusivement en cause l'autorité de la chose jugée. Ou l'autorité de la personne démocratiquement élue. À quelques rares exceptions près.

Par ma foi de Republicain, je récusé ces manipulations de la vérité électorale dont l'urne reste le référentiel consacré. Et le réceptacle sacré. À la majorité appartient la victoire. Telle a été, telle est la règle démocratique.

Ne nous y trompons pas. Ne nous trompons pas de combat. Ni d'adversaires. Quel reproche y aurait-il à faire à un élève qui accomplit ses devoirs avec assiduité et dévouement, donne satisfaction aux examinateurs, et se hisse toujours à la première place ? Aucun. Bien au contraire !

"Homo politicus", Paul BIYA est de cette race-là, plutôt rare, probablement la première et la dernière (?) de son espèce dans la galaxie des dinosaures démocrates authentiques.

Sans coup férir, il s'est vu porté éne fois à la victoire par une majorité parfois étriquée, mais toujours suffisante pour l'emporter, grâce à des compatriotes qui lui font confiance et croient en sa capacité à faire face aux défis de notre temps. Défis politiques. Économiques. Technologiques. Sécuritaires. Diplomatiques... Défis de la gouvernance selon le nouvel ordre paradigmatique mondial.

En dépit de son âge avancé (93 ans), je veux dire, grâce à son âge de res-

pectabilité ; nonobstant le nombre des années passées au pouvoir comme Président de la République (44 ans, le 06 novembre 2026), autant dire grâce à l'expérience acquise au fil des mandats successifs, Paul BIYA indispose autant qu'il en impose. Assurément. Ceux qui veulent voir ou avoir des laquais en lieu et place des hommes d'Etat, des compatriotes convaincus, intrépides. Comme ceux qui s'accommodent mal de sa prégnance républicaine, de son empreinte patriotique, de son regard omniprésent, à la Joconde, pour continuer de commettre impunément leurs larcins (?) de prédateurs et prévaricateurs des richesses du sol et du sous-sol de la planète. Au détriment des "pays partenaires". Et au mépris des populations laborieuses. Affamées. Réduites à l'indigence des "filets sociaux".

Au nom de la République, je récusé ce séparatisme (apartheid d'une autre époque) entre Planète-Nord et Planète-Sud, entre l'hémisphère des riches, de plus en plus riches, et l'hémisphère des pauvres, de plus en plus pauvres. À quelque échelle que ce soit. Non, un autre monde est possible. Montrons notre audace et notre sagacité à en faire une réalité. Osons regarder le monde en face, ses déséquilibres, ceux-là mêmes qui nourrissent les frustrations. Engendrent les haines. Et entretiennent fumants, les brasiers mal éteints de la post-colonie ou de la néo-indépendance.

Le Cameroun n'est pas une monade (Leibzic) détachée des turpitudes mondiales. Mais, son parcours historique en fait une exception en Afrique et au-delà. Tant ses dirigeants successifs, et nombre de leurs compatriotes, ont su préserver l'idée d'une certaine identité, d'une certaine fierté... camerounaises.

"Pourquoi sommes-nous Camerounais ? Qu'est-ce qui nous rend fiers d'être Camerounais ?". Entendu dans les années 80 (un certain mois de mars 1984), ce questionnaire retentit comme d'hier, dans nos délicates oreilles d'adulte assumé. Il reste d'actualité. D'où vient-il alors que l'on s'entre-déchire entre enfants d'une même patrie au point d'offrir à la face de l'espace cybernétique, cette image

veule d'enfants en abandon parental.

C'est la mère des batailles que mène le Président Paul BIYA, au cœur des intérêts croisés, souvent contradictoires, mais toujours inscrits dans l'âme du Renouveau National dont il est l'infatigable promoteur.

Au nom de la vérité historique, je récusé cette rhétorique qui, à la faveur de la libération de la parole dans un contexte de libéralisation tous azimuts, use et abuse des positions de visibilité que lui confèrent les plateformes d'expression directe (et sans filtre) dans le cyberespace. Pour créer amalgame et confusion générale. Et inciter à la conflagration. À la déflagration. Au chaos.

Non ! Ce pays n'est pas à détruire. Dans une famille, une mère porte avec patience, responsabilité et respectabilité les espoirs de sa progéniture, dût-elle être d'emprunt. Elle ensemence pour faire lever de nouvelles espérances sur les terres arables de son pays, plutôt que de multiplier graffitis et arabesques sur les parois de la maison commune. À l'effet de faire grandir sa patrie. De même, un père construit sur le roc pour abriter sa descendance en lieu sûr. C'est en prêchant par l'exemple que l'on se fait des fidèles. Et des followers actifs. Dans la durée. Y compris dans l'alternance des saisons, rendue inéluctable. Et que nous souhaitons porteuse d'alternatives. Comme passer du parti unique au multipartisme. Comme passer du développement auto-centré au libéralisme communautaire. Du monopole d'Etat à l'ouverture à l'initiative privée. Du bipolarisme réducteur au multipolarisme, voire au multilatéralisme enrichissant, etc.

Sinon, jusqu'à quand abuserons-nous de la crédulité du peuple ? Jusqu'à quand laisserons-nous le mensonge s'asseoir sur le siège de la vérité, et la rumeur prendre la place de la loi ?

Au nom de la République, je vous parle. Que veut dire "République" ? Res publica. La chose du peuple. Ce n'est ni le pouvoir d'un homme, ni le profit d'un clan, ni le bruit d'une foule. C'est nous tous. Liés par le droit, unis par un destin commun.

Aujourd'hui, quel est le danger qui



nous menace le plus ? Ce ne sont pas les armées aux frontières. C'est une arme plus perfide encore : **la désinformation**. Elle divise les frères. Elle salit les institutions. Elle fait douter le citoyen de ce qu'il voit. De ce qu'il entend. De ce qu'il sait.

Des faux prophètes se lèvent. Ils parlent au nom du peuple, mais ils ne servent que leur ambition.

Ils jettent la suspicion sur les juges, le mépris sur les élus, la haine sur le voisin. Et quand la confiance meurt, la République meurt avec elle.

Que devons-nous donc faire, mes chers concitoyens, au nom de la République ?

1. Exiger la preuve : Un citoyen libre ne croit pas, il vérifie.

2. Défendre le débat : La vérité ne craint pas la contradiction. Seul le mensonge a peur de la lumière.

3. Rappeler le devoir : Être citoyen, ce n'est pas seulement réclamer des droits. C'est protéger la chose publique.

Caton le Censeur (234 à 149 av. J-C) disait : "Il faut que Carthage soit détruite". Moi je vous dis : "Il faut que la vérité soit sauvée." Car, si nous perdons le sens du vrai, nous perdrons tout. Si nous laissons la division l'emporter, qui reconstruira ? Si nous taisons notre voix aujourd'hui, qui parlera demain ?

Au nom de la République, je vous en conjure : Soyez vigilants. Soyons exigeants. Soyons unis. Soyons solidaires. Car, la République ne se défend pas seulement avec des lois. Elle se défend avec du courage. Elle se défend avec vous. Avec nous tous.

Je l'ai dit. Et à la suite d'illustres orateurs, je le répète : Débattons. Ne combattons pas. Construisons. Ne déconstruisons pas. Préservons les acquis. Travaillons à engranger d'autres. Œuvrons à la prospérité et à l'émergence du Cameroun. Notre patrimoine commun. Nous en sommes tous cohéritiers.

■ Tournoi de la Paix

Le tirage au sort ouvre la voie à la 16ème édition

La Maison de la Jeune Fille Chantal Biya de New-Bell servira de cadre, ce lundi 3 août 2026, à la cérémonie de tirage au sort de la 16ème édition. Une étape déterminante qui précède le lancement de cette compétition, devenue au fil des années un puissant vecteur de promotion du vivre-ensemble, de la citoyenneté et de l'intégration des jeunes par le sport à Douala 2ème.



Photo souvenir de la 5ème édition du tournoi de la paix en 2012

Le compte à rebours est désormais enclenché. À quelques jours du lancement officiel de la compétition, les équipes participantes, tant féminines que masculines, seront fixées sur leurs adversaires à l'issue du tirage au sort prévu à la Maison de la Jeune Fille Chantal Biya de New-Bell. Cette cérémonie, très attendue par les acteurs, permettra de dévoiler les affiches et le calendrier des rencontres.

L'événement sera présidé par la promotrice du Tournoi

de la Paix, Me Denise Fampou, Maire de la Commune de Douala 2ème. À ses côtés, Joseph-Antoine Bell, ancien gardien de but des Lions Indomptables et mascotte de cette 16e édition, apportera son prestige à une manifestation qui ne cesse de gagner en notoriété. Les autorités administratives, politiques et traditionnelles, les responsables sportifs, les partenaires ainsi que les forces vives de l'arrondissement sont également annoncés.

Depuis sa première édition,

le Tournoi de la Paix bénéficie du parrainage de Son Excellence Jean Stéphane Biatcha, Secrétaire Exécutif de Synergies Africaines. Ce soutien constant traduit l'importance accordée à une initiative qui fait du football, un outil de promotion de la paix, de la cohésion sociale et du dialogue entre les communautés.

Au-delà des performances sportives, la compétition entend promouvoir les valeurs de discipline, de respect, de solidarité et de fair-play, tout en

offrant aux jeunes, un cadre d'expression de leurs talents et d'épanouissement. Elle contribue également à renforcer les liens entre les populations et à consolider le vivre-ensemble, dans un contexte où le sport demeure un puissant instrument de mobilisation citoyenne.

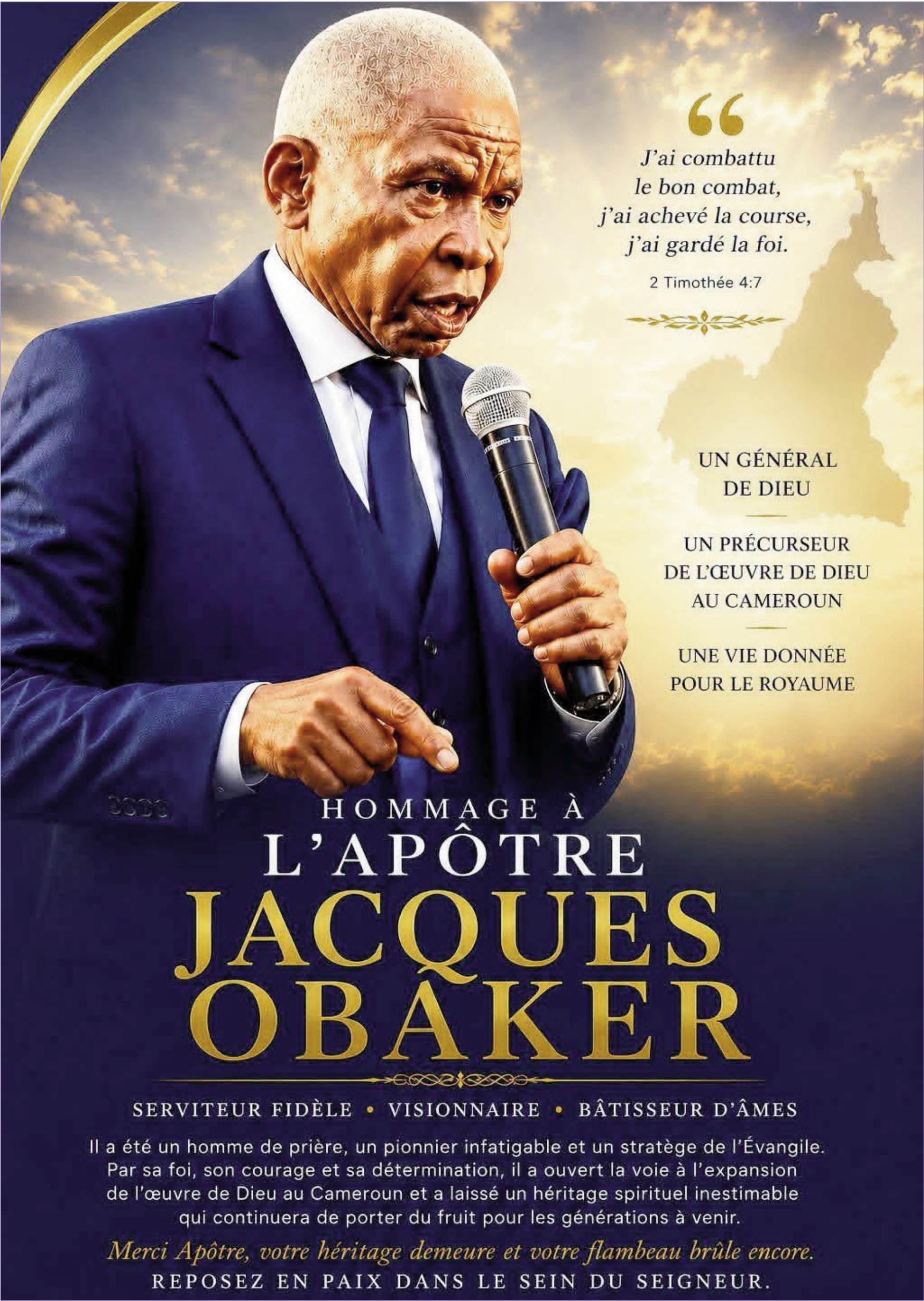
Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le jeudi 6 août 2026 au stade municipal David Dagobert Fampou de Kassalafarm, où sera donné le coup d'envoi officiel de cette 16e édition. Les organisateurs ambitionnent une compétition de haut niveau, à la hauteur de la réputation acquise au fil des années par ce tournoi, devenu un rendez-vous sportif incontournable de la commune de Douala 2ème.

Plus qu'un simple championnat de vacances, le Tournoi de la Paix s'affirme comme un espace de fraternité et de consolidation des valeurs citoyennes, confirmant ainsi la place du sport dans la dynamique du développement.

Flaubert KAMGA



Photo de famille lors de la 14ème édition en 2024



“
J’ai combattu
le bon combat,
j’ai achevé la course,
j’ai gardé la foi.
2 Timothée 4:7

UN GÉNÉRAL
DE DIEU

UN PRÉCURSEUR
DE L’ŒUVRE DE DIEU
AU CAMEROUN

UNE VIE DONNÉE
POUR LE ROYAUME

HOMMAGE À
L’APÔTRE
JACQUES
OBAKER

SERVITEUR FIDÈLE • VISIONNAIRE • BÂTISSEUR D’ÂMES

Il a été un homme de prière, un pionnier infatigable et un stratège de l’Évangile. Par sa foi, son courage et sa détermination, il a ouvert la voie à l’expansion de l’œuvre de Dieu au Cameroun et a laissé un héritage spirituel inestimable qui continuera de porter du fruit pour les générations à venir.

Merci Apôtre, votre héritage demeure et votre flambeau brûle encore.
REPOSEZ EN PAIX DANS LE SEIN DU SEIGNEUR.